

COTISATION INDIVIDUELLE 2026

Nom :

Téléphone :

Prénom :

email :

Adresse :

.....
.....
.....

Je ne souhaite pas recevoir

des informations par email ☐

Je ne souhaite pas figurer dans

l'annuaire électronique ☐

Cotisations SMF	
SMF	75 €
SMF membre bienfaiteur	200 €
SMF/SFdS	100 €
SMF/SMAI	98 €
SMF/SFdS/SMAI : s'adresser directement au secrétariat de la SFdS	

Cotisations SMF à tarif réduit	
SMF retraité-e	55 €
SMF ≤ à 35 ans	28 €
SMF conjoint-e	28 €
SMF réciprocité	39 €
SMF/SMAI retraité-e	95 €
SMF/SMAI ≤ 35 ans	54 €
Membres des sociétés partenaires : UPS, femmes et maths, APMEP, SIF, AMeJ	51 €

Dons > 8 €	
Société Mathématique de France	 €
CIMPA	 €

SME	
SME	40 €

Abonnements (facultatifs)			
	Electronique	Papier + électronique Europe	Papier + électronique hors Europe
Annales de l'ÉNS	514 €	722 €	813 €
Astérisque	420 €	595 €	647 €
Bulletin	122 €	186 €	215 €
Mémoires	115 €	197 €	237 €
Bulletin et Mémoires	237 €	383 €	452 €
Revue d'histoire des mathématiques	55 €	96 €	105 €

INDICATIONS

Cotisations :

- *Cotisation « SMF »* : donne droit à la Gazette.
- *Cotisation « SMF+SMAI »* : donne droit à la Gazette et à Matapli.
- *Cotisation « conjoint(e) »* : accessible à tout conjoint d'un membre SMF, elle donne droit au vote lors de l'Assemblée Générale (mais pas à la Gazette).

Nom du conjoint :

- *Cotisation « Sociétés partenaires »* : tarif réservé aux adhérent(e)s de « Femmes & mathématiques », aux adhérents de l'UPS, de l'APMEP de l'AMeJ et de la SIF. Pour une adhésion groupée SMF/SMAI/SfdS, s'adresser directement au secrétariat de la SfdS (sfdS@ihp.jussieu.fr).

- *Cotisation « SME »* : si vous êtes membre de la SMF et que vous désirez adhérer à la SME, la SMF peut recueillir votre cotisation en euro (avant le 31/01/2026) et la transmettre.

- *Cotisations « AMS, SMJ, SMS et SMB »* : pour des raisons administratives et fiscales, nous vous demandons de bien vouloir effectuer votre paiement directement auprès de ces sociétés en mentionnant votre appartenance à la SMF. Le tarif réduit est maintenu, mais la SMF n'assure plus le transfert des cotisations.

- *Cotisation « réciprocité »* : tarif réservé uniquement aux adhérent(e)s des Sociétés avec lesquelles la SMF a des accords de réciprocité et qui ne résident pas en France (voir liste sur le serveur de la SMF).

J'atteste sur l'honneur être membre de la Société Mathématique suivante :

.....

et bénéficie à ce titre du tarif préférentiel fixé par accord de réciprocité.

Membre bienfaiteur :

La cotisation à 200 € ouvre droit à une déduction fiscale sur une partie du montant assimilé à un don (125 €). Un reçu fiscal vous sera envoyé à réception.

Dons :

Seuls les dons ouvrent droit à une déduction fiscale. Des reçus fiscaux vous seront envoyés par la SMF.

Abonnements électroniques :

Accessibles aux abonnés.

Délai de règlement :

En cas de radhésion tardive (après le 1/3/2026), la distribution de la Gazette sera assurée uniquement dans la mesure des stocks disponibles

Modalités de paiement :

Il est possible d'effectuer votre paiement via le site web de la SMF (<https://smf.emath.fr/adherer>).

Les adhérent(e)s SMF ne résidant pas en France sont priés d'effectuer leur paiement de préférence par carte bancaire. Pour les paiements par chèque bancaire étranger, merci de rajouter **15 €** pour la prise en charge des frais bancaires.

PAIEMENT	
Chèque** bancaire à l'ordre de la SMF Banque : N° du chèque :	TOTAL** = Date : Signature :
Carte bancaire (visa, mastercard) N° : Date d'expiration : Cryptogramme :	

Paiement le : Crédit le :	Cadre réservé à la SMF
------------------------------	------------------------